



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale

Vous êtes affectés à l'étranger

Signalez votre future adresse et situation familiale à l'étranger en renseignant l'imprimé "Affectation hors de France" [disponible ici](#)

Envoyez-le [par courriel à la CNMSS](#)

Médicaments - Vous suivez un traitement

Vous pouvez faire une **demande de délivrance exceptionnelle** aux service médicaux de la [CNMSS](#) en joignant :

- > Une photocopie de la prescription médicale détaillée précisant le nombre de renouvellements ou la durée totale du traitement et portant une mention du médecin prescripteur attestant qu'il ne s'oppose pas à la délivrance, en une seule fois, de la quantité de médicaments nécessaire à la poursuite du traitement hors de France.
- > La [déclaration sur l'honneur](#) complétée et signée.

en adressant votre demande :

- > [par courriel](#) :
(sélectionner l'objet "Contrôle médical" puis "Demande de délivrance de médicaments avant départ à l'étranger")
- > par courrier à l'adresse :
[CNMSS](#)
Département des Services Médicaux
247 avenue Jacques Cartier
83090 TOULON CEDEX 9

Dernière mise à jour : 10/2023